

# Organisation et personnel

## Bases légales

Le Conseil fédéral élit le conseil d'administration (CA) de la SERV pour quatre ans; une nouvelle mandature a débuté en 2024. Le CA se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 de la loi sur la SERV [LASRE]). Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne (RI) de la SERV.

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le RI.

## Conseil d'administration

Le CA forme en son sein un comité d'assurance (CAss; présidence: Barbara Hayoz) et un comité des finances et organisation (CFinO; présidence: Christoph Meier-Meier). Le CA s'est réuni six fois en 2024, plus une séance à huis clos. Le CAss s'est réuni treize fois et le CFinO quatre fois.

## Membres du conseil d'administration

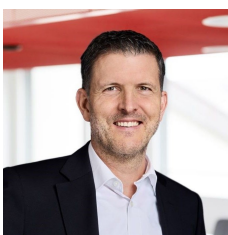
\* Membres du comité d'assurance

\*\* Membres du comité des finances et d'organisation



**Barbara Hayoz\***, économiste d'entreprise, EMBA,  
(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers CA et conseils de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne. [Télécharger le CV](#)



**Christoph Meier-Meier\*\***, économiste d'entreprise HWV,  
(vice-président)

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans. [Télécharger le CV](#)

**Luca Albertoni\*, juriste,**

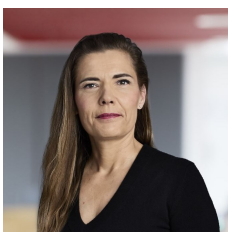
est directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Tessin. Luca Albertoni est par ailleurs membre du Comité de l'Union patronale suisse et Président de la section tessinoise d'«ICT-Formation professionnelle Suisse».

[Télécharger le CV](#)

**Claudine Amstein\*\*, juriste,**

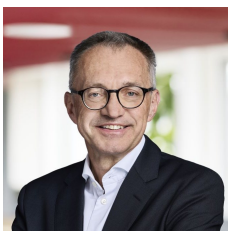
est consultante indépendante. Elle a été directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) pendant 17 ans et dispose d'une longue expérience dans le monde des associations économiques aux niveaux cantonal et intercantonal. Elle a exercé de nombreux mandats politiques dans son canton, et elle est membre de plusieurs conseils d'administration et conseils de fondation.

[Télécharger le CV](#)

**Claire-Anne Dysli Wermeille\*\*, juriste,**

est directrice du service juridique de Chiquita et secrétaire générale du groupe. Elle a commencé sa carrière chez ABB et Alstom à Baden. Après avoir occupé plusieurs postes dans le service juridique de Logitech, elle a travaillé comme juriste pour plusieurs maisons d'horlogerie au sein du groupe Swatch.

[Télécharger le CV](#)

**Burkhard Huber\*, économiste d'entreprise,**

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisse et étrangère, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

[Télécharger le CV](#)

**Peter Jenelten\*, ing. él. dipl. EPF,**

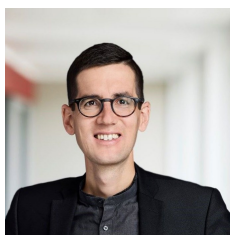
a été membre de la direction du groupe Stadler Rail AG de 2000 à 2019 et responsable des ventes et du marketing. Auparavant, il a occupé différents postes de direction chez ABB et Adtranz. Actuellement, il gère différents mandats du CA pour des PME en Suisse et à l'étranger.

[Télécharger le CV](#)

**Ruedi Noser\*, économiste d'entreprise,**

a été conseiller national et conseiller aux États, et membre de la Commission de l'économie et des redevances (CER). Il a été président du conseil de fondation de Switzerland Innovation et a travaillé de nombreuses années comme président de Young Enterprise Switzerland. Il a également été président de Swiss Engineering et d'ICT Switzerland.

[Télécharger le CV](#)

**Reto Wyss\*\*, économiste MSc,**

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), qu'il représente également au sein du comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans le comité de Solidar Suisse.

[Télécharger le CV](#)

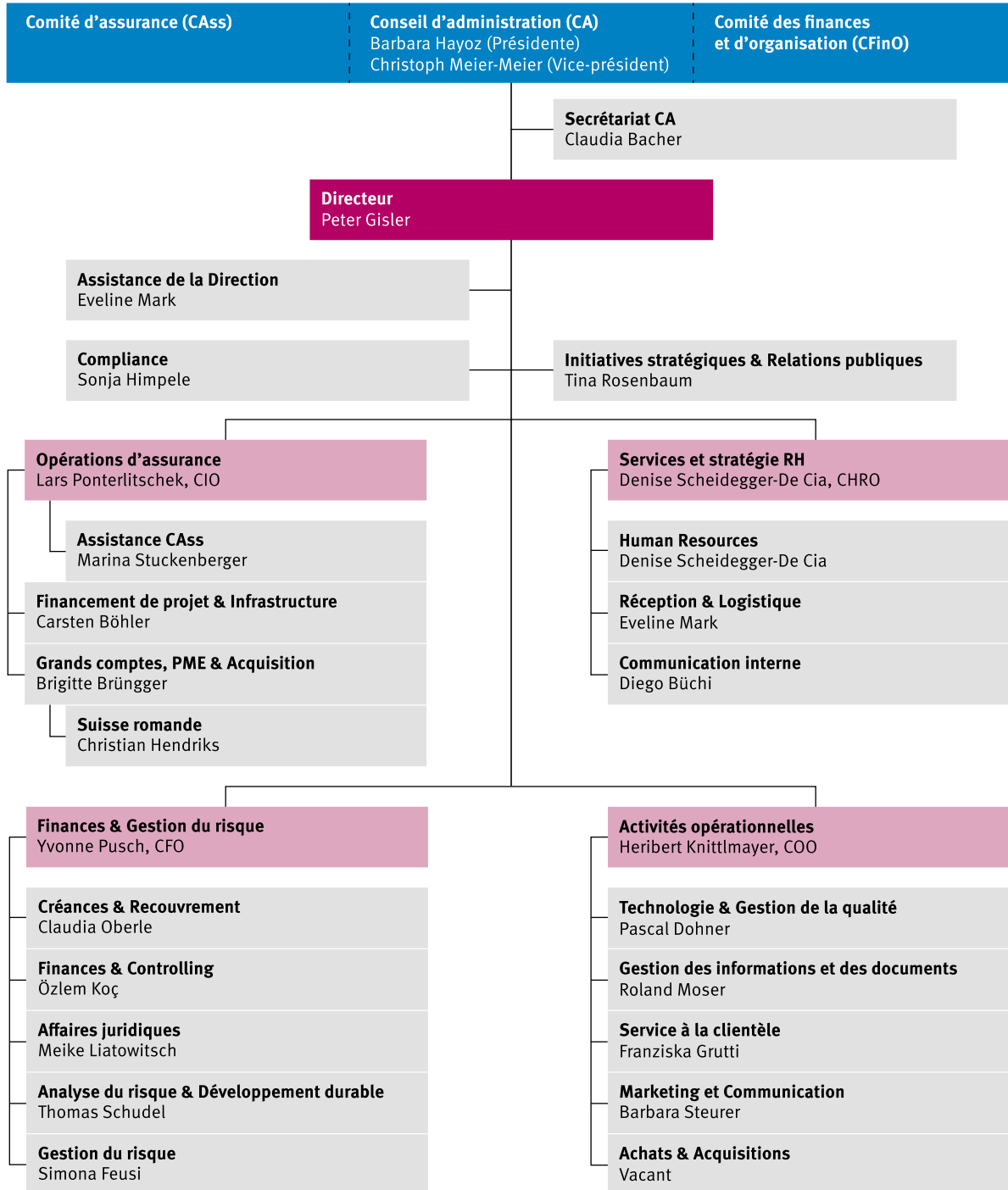
**Chief Executive Officer****Peter Gisler, banquier titulaire d'un diplôme fédéral,**

est directeur de la SERV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Auparavant, il était cadre à l'Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi qu'au sein de ABB Group Holding.

**Organe de révision****KPMG AG**

Badenerstrasse 172  
8036 Zurich

# Organisation



■ ■ Membre de la Direction

Situation au 31 décembre 2024

Le Conseil d'administration a élu Denise Scheidegger-De Cia à la direction de l'entreprise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En tant que Chief Human Resources Officer (CHRO), elle complète ainsi la direction, jusqu'ici composée de quatre personnes.



La direction: Lars Ponterlitschek (CIO), Denise Scheidegger-De Cia (CHRO), Heribert Knittlmayer (COO), Peter Gisler (CEO) et Yvonne Pusch (CFO), de g. à d.

### **Liens d'intérêts et conflits d'intérêts**

Le conseil d'administration de la SERV veille à ce que les affaires soient gérées dans un souci de durabilité. Dans ses décisions, il tient compte des intérêts de la Confédération, des clientes et clients, du personnel et d'autres groupes d'intérêts. À cette fin, le conseil d'administration pratique une gouvernance d'entreprise efficace et transparente, qui se caractérise par des responsabilités clairement attribuées et se fonde sur des standards reconnus. Plus précisément, la SERV satisfait aux recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse.

Les règles et principes de la SERV en matière de gouvernance d'entreprise sont fixés en premier lieu dans la LASRE, l'OASRE et le règlement interne de la SERV, ainsi que dans le diagramme de compétences. Il convient d'accorder une attention particulière au code de conduite (Code of Conduct) adopté par le conseil d'administration. Dans ce texte, la SERV s'engage expressément à une intégrité complète ainsi qu'au respect des lois et de toutes les autres prescriptions externes et internes. La SERV attend de ses collaborateurs qu'ils prennent la responsabilité de leurs agissements, fassent preuve de considération vis-à-vis des personnes, de la société et de l'environnement, suivent les règles en vigueur, soient intègres et signalent les infractions au code de conduite.

Le respect par la SERV et ses collaborateurs des exigences légales en matière de secret de fonction (art. 320 du code pénal) et de protection des données, afin de garantir la confidentialité de toutes les informations reçues des clients et partenaires commerciaux ainsi que des données internes, est requise à tout moment et a de nouveau été étayée par des mesures supplémentaires.

Les membres du conseil d'administration ont l'obligation de divulguer leurs liens d'intérêts au moment de leur élection et de signaler sans délai toute modification pendant leur mandat.

Les membres du conseil d'administration sont tenus de régler leurs affaires personnelles et professionnelles de telle manière que les conflits d'intérêts puissent être évités autant que possible et de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Si toutefois un conflit d'intérêts vient à surgir, le membre concerné est tenu d'informer immédiatement la présidente du conseil d'administration ou le vice-président à l'attention du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et la présidente sont tenus de rester à l'écart lors du traitement d'affaires en conflit avec leurs propres intérêts ou avec les intérêts de personnes physiques ou morales qui leur sont proches.

Concernant les bonnes pratiques au niveau de la conduite des membres du conseil d'administration dans le cadre des directives de compliance et tout particulièrement du code de conduite, les membres des organes signent chaque année une déclaration d'intégrité et de loyauté.

Par le biais de formations internes, le conseil d'administration est régulièrement formé à des thèmes pertinents pour l'entreprise et sensibilisé au traitement des liens d'intérêts.

### **Organe de révision**

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019 à 2021 à KPMG SA, à Zurich. Ce mandat a été prolongé jusqu'en 2024 sur la base d'une option de l'adjudication.

En 2024, l'accent a été mis sur la culture d'entreprise et «la marque employeur».

Grâce à une formation spécialisée sur mesure, nous assurons l'expertise dans le domaine des risques à l'exportation.

### **Ressources humaines**

Cette année, la SERV a poursuivi le développement ciblé de sa culture d'entreprise. Le positionnement clair en tant qu'employeur attrayant renforce durablement «la marque employeur» en interne et en externe. Selon l'enquête menée auprès des collaborateurs, nos initiatives visant à promouvoir une culture ouverte, respectueuse et valorisante se sont traduites par une plus grande satisfaction. Ces mesures nous permettent de promouvoir la compétitivité de la SERV sur le marché du travail et de faire face à la pénurie de personnel qualifié.

### **Promotion de la relève: développement d'une formation spécialisée dans le domaine des affaires de risque à l'exportation**

La SERV investit aujourd'hui dans les professionnels de demain: une formation spécialisée développée de manière ciblée prépare les collaborateurs de la SERV aux exigences complexes du domaine des risques à l'exportation. Nous encourageons ainsi les talents à un stade précoce et leur offrons des perspectives de carrière à long terme au sein de la SERV. Nos modules de formation combinent connaissances théoriques et expérience pratique. Grâce à cette qualification optimale, nous créons une base stable pour les futurs dirigeants et assurons en même temps le transfert de connaissances spécifiques dans un domaine d'activité essentiel.

### **60 pour cent de femmes dans des fonctions dirigeantes**

La SERV compte une forte proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes. 60 pour cent des postes de cadres sont occupés par des femmes et la proportion de femmes dans la direction atteint 40 pour cent. La SERV met l'accent sur l'égalité des chances et la promotion des talents, indépendamment du sexe et de l'origine. La diversité de nos équipes enrichit la culture d'entreprise et renforce notre compétitivité en tant qu'employeur innovant et tourné vers l'avenir.



**«Chaque jour, nos collaborateurs apportent leurs expériences, leurs points de vue et leurs atouts. C'est ce qui fait de la SERV un employeur solide.»**

**Denise Scheidegger-De Cia**  
Chief Human Resources Officer

# Rémunérations

## **Conseil d'administration**

Le conseil d'administration (CA) a réglé les rémunérations et prestations accessoires de sa présidente et de ses membres dans le règlement sur la rémunération du conseil d'administration (règlement relatif à la rémunération). Les bases de ce dernier sont la LASRE ainsi que les prescriptions correspondantes de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). La rémunération de la présidente et des membres est constituée d'une indemnité pour la préparation et la participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, des frais de voyage effectifs et d'une indemnité pour la réalisation de tâches spécifiques. La présidente et les membres reçoivent en outre un abonnement demi-tarif. L'ensemble des rémunérations résulte de la responsabilité transférée aux membres, des exigences spécialisées et personnelles qui leur sont imposées, de la complexité de la tâche et du temps requis.

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres de l'organe.

## **Conseil d'administration, Chief Executive Officer et membres de la direction**

La SERV n'octroie aux membres du conseil d'administration et de la direction ou au directeur aucun prêt ou crédit, aucune autre rémunération pour des prestations supplémentaires ni aucune prestation de prévoyance au-delà de la prévoyance professionnelle prévue par la réglementation. Aucune rémunération n'est versée en avance.



## Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Présidente	Conseil complet (8 membres*, sans présidente)	
		Total	Moyenne
<b>Taux d'emploi</b>			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	55%		CA 15%
			CAss 20%
			CFinO 10%
<b>Rémunérations</b>			
Honoraires d'administrateurs	65 200	213 500	26 688
	77 500	245 875	35 125
Indemnités au titre de tâches spécifiques	70 200	40 083	5 010
	79 700	47 897	6 842
<b>Autres conditions contractuelles</b>			
Prévoyance professionnelle	-	-	-
Indemnité de départ	-	-	-

\* Élargissement de 7 à 8 membres à compter du 1er juillet 2024

## Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (4 membres*, sans directeur)	
		Total	Moyenne
<b>Rémunérations</b>			
Part fixe (salaire)	307 385	1 031 400	257 850
	305 229	747 945	249 315
Indemnités au titre de tâches spécifiques	-	-	-
	-	-	-
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	-	-	-
	-	-	-
Bonifications	68 676	161 821	40 455
	89 625	161 188	53 729
Autres prestations accessoires	1 928	3 980	995
	600	1 800	600
<b>Autres conditions contractuelles</b>			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	-
Indemnité de départ	-	-	-

\* Élargissement de 3 à 4 membres à compter du 1er janvier 2024